

<b>COMMUNE DE DOMONT</b>
--------------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Présents : 19  
Votants : 32  
Pouvoirs : 13

**L'an deux mil vingt-deux, le jeudi trente juin** à dix-neuf heures trente minutes  
le conseil municipal, sur convocation adressée le vendredi vingt-quatre juin 2022, s'est réuni  
à la Salle des Fêtes Régis Ponchard sise Parc de la Mairie,  
sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Serge BIERRE, Madame Marie-France MOSOLO, Madame Françoise MULLER, Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Martin KAMGUEN, Monsieur Claude SOLARZ, Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Michelle HINGANT, Monsieur Michel WIECZOREK, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Eric PERRE, Madame Laurence LUBET, Madame Valérie GUERINEAU, Monsieur Hervé COMMO, Monsieur Frédéric HOUSSAIS, Madame Christèle AMELINEAU, Monsieur Florent BALLIN

**POUVOIRS :**

Monsieur Laurent GUIDI, Pouvoir à Monsieur Jean-Paul DELETOMBE (jusqu'à 21H23),  
Monsieur Christian GAY-PEILLER, Pouvoir à Monsieur Frédéric BOURDIN,  
Monsieur Eric PONCHARD, Pouvoir à Monsieur Serge BIERRE,  
Madame Nathalie LEBLANC, Pouvoir à Monsieur Hervé COMMO,  
Monsieur Artur GOMES, Pouvoir à Madame Françoise MULLER,  
Monsieur Jérôme STEMPEWSKI, Pouvoir à Monsieur Eric PERRE,  
Madame Katia BLASI, Pouvoir à Madame Marie-France MOSOLO,  
Madame Carine COSTA, Pouvoir à Madame Laurence LUBET (jusqu'à 19H59),  
Madame Phan Maly NANTHAVONG, Pouvoir à Madame Valérie GUERINEAU,  
Madame Aurélie DELMASURE, Pouvoir à Monsieur Charles ABEHASSERA (jusqu'à 19H48),  
Madame Pauline MARCENAT, Pouvoir à Monsieur Florent BALLIN,  
Monsieur Tristan LESENECHAL, Pouvoir à Madame Christèle AMELINEAU,  
Madame Nawel BOUFARES, Pouvoir à Monsieur Frédéric HOUSSAIS (jusqu'à 19H50).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Valérie GUERINEAU

<b>Démission d'une conseillère municipale – Modification du tableau du conseil municipal – Maintien du nombre d'adjoints au maire</b>
---

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-2 et L.2122-7-2,

Vu la délibération n°DEL-2020-038 du 26 mai 2020 procédant à l'élection du Maire,

Vu la délibération n°DEL-2021-040 du 26 mai 2020 procédant à l'élection des adjoints au Maire,

Vu la délibération n°DEL-2021-041 du 24 juin 2021 décidant la création d'un huitième poste d'adjoint au Maire,

Vu la délibération n°DEL-2021-042 du 24 juin 2021 portant élection et installation de Madame Josette MARTIN au rang de huitième adjointe au Maire,

Considérant que Madame Josette MARTIN a présenté par courrier du 20 juin 2022 au Sous-Préfet du Val d'Oise de l'arrondissement de Sarcelles sa démission de son poste d'adjointe au maire de Domont,

Considérant que suite à cette démission et conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »,

Considérant que Madame Elisabeth LESAGE est, compte tenu des élections qui se sont déroulées en mars 2020, appelée à siéger au sein du conseil municipal,

Considérant que le conseil municipal a la faculté de supprimer le poste d'adjoint devenu vacant ou de maintenir le nombre d'adjoints à huit,

Considérant que l'élection d'un nouvel adjoint au maire, au même rang et en remplacement de Madame Josette MARTIN, interviendra lors d'une séance ultérieure du conseil municipal,

Considérant que le Tableau du conseil municipal doit être mis à jour,

Sur exposé de Monsieur le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la démission de Madame Josette MARTIN.

**PREND ACTE** de l'installation de Madame Elisabeth LESAGÉ en qualité de conseillère municipale.

**MAINTIENT** à huit le nombre de postes de maires adjoints.

**PREND ACTE** que le Tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence et que le Sous-Préfet du Val d'Oise de l'arrondissement de Sarcelles sera informé de cette modification.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué, à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa :

- Télétransmission au contrôle de légalité le :
- Publication sur le site Internet le → **6 JUIL. 2022**
- Notification le :

Signé – par délégation,  
Le Directeur général des services

POUR EXTRAIT CONFORME  
Frédéric BOURDIN  
Maire de Domont



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Domont (47 rue de la Mairie 95330 Domont) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.*

*La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hauti BP 30322 95027 Cergy-Pontoise cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.*

*La présente délibération est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.*